

—Monsieur l'Orateur, c'est la première occasion qui m'est donnée de parler au cours de cette session-ci du Parlement. Ce n'est pas la première fois que j'ai l'occasion de participer aux délibérations de l'heure réservée aux mesures d'initiative parlementaire. J'ai l'impression de lui être redevable de bien des choses à cette heure, puisque j'ai participé pleinement à ses délibérations avec mes collègues de Skeena et Timiskaming au cours de mes deux premières sessions parlementaires.

Mon projet de loi, le bill C-5, a trait aux programmes de pensions particuliers. Les députés ne seront certes pas surpris d'apprendre que mon parti s'intéresse vivement depuis plusieurs années aux pensions. Le travail que nous avons accompli depuis que le gouvernement de M. King fut obligé d'instaurer la pension de vieillesse jusqu'à aujourd'hui, et les discours de députés comme le représentant de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) et autres, tout cela est une preuve de l'intérêt que nous portons constamment à cet élément de sécurité.

Les critiques ont souvent tourné notre parti en dérision pour ce qu'ils appellent la folie des pensions du CCF-NPD. On nous critique sous prétexte que notre souci excessif de la sécurité indique chez nous le sentiment d'un manque de sécurité fondamental et démontre que l'esprit d'initiative et l'élan nécessaires pour entrer en concurrence dans le monde commercial et industriel d'aujourd'hui nous font défaut. Monsieur l'Orateur, mon parti s'est peut-être trop préoccupé des pensions dans le passé, mais les autres partis commencent à se rendre compte que l'électeur moyen se préoccupe lui aussi de la sécurité. Ce n'est pas injuste de dire que les gouvernements libéral et conservateur, dans le passé comme aujourd'hui, ne se sont jamais trop souciés des pensions, du domaine privé comme du domaine public, mais s'il leur fallait choisir aujourd'hui, je crois qu'ils choisiraient le domaine privé, parce que leurs amis des institutions financières auraient encore une chance d'y gagner. Mais le monde change de nos jours.

Les Canadiens ont le sentiment de l'insécurité. En raison de la situation économique, le point de vue des gens change dans l'ensemble et leur façon de juger des choses aussi, je suppose. Encore la semaine dernière, la Chambre a été témoin d'une tentative ridicule sinon hypocrite de la part des conservateurs pour exploiter ce sentiment d'insécurité. Ils espéraient renverser le gouvernement et arriver au pouvoir avec, je vous le donne en mille, la question des pensions.

M. Alexander: Poursuivez l'étude de votre bill.

M. Rose: Monsieur l'Orateur, je me réjouis de l'interpellation du député d'Hamilton-Ouest (M. Alexander). Je me souviens qu'il était là la nuit où nous discutons de l'augmentation du salaire minimum. La Chambre était saisie d'un amendement sur cette question. Il avait été proposé par le représentant de Winnipeg-Nord-Centre...

M. Alexander: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement et pense que, lorsque nous traitons des mesures d'initiative privée il serait très important que nous tous ici, y compris celui qui parle maintenant, se reporte à son bill C-5, qui a une certaine valeur, nous le reconnaissons tous. Or, lorsqu'il s'écarte du sujet comme il le fait en ce moment nous gaspillons à mon avis le temps réservé aux mesures d'initiative parlementaire. Il parle maintenant du salaire minimum. Il n'y a rien dans le bill à ce sujet. Je voudrais bien qu'il limite ses remarques au bill C-5.

Prestations de pension

M. Rose: Je regrette cette digression, monsieur l'Orateur. C'est à cause du député d'Hamilton-Ouest que je me suis écarté de mon sujet et je crois qu'il essaie de s'attribuer le temps qui m'était réservé. J'allais dire qu'à cette époque, il s'opposait à l'augmentation du salaire minimum...

M. Alexander: Pour une bonne raison.

M. Rose: ... et je l'avais alors accusé d'appuyer L'«Alexander's Ragtime Plan». Néanmoins, aujourd'hui, et cela s'adresse tout particulièrement à l'honorable représentant, je n'ai pas l'intention de parler du régime de pensions du Canada, de la sécurité de la vieillesse ou du supplément, mais des régimes de pensions privés auxquels cotisent conjointement les employés et les sociétés. Cela ne veut pas dire que je ne m'intéresse pas aux autres. Loin de là, je m'y intéresse vivement et je crois que tous les partis devraient avoir à cœur non seulement d'augmenter les prestations des régimes publics mais d'abaisser l'âge de la retraite à 55 ans peut-être afin d'éviter cette situation absurde où nous avons 200,000 jeunes sans travail qui subsistent d'aumônes comme c'est le cas avec le programme Perspectives-Jeunesse et le LIP ce qui équivaut à pensionner ces jeunes à l'âge de 21 ans et à faire travailler leurs pères jusqu'à 65 ans. Nous devons faire quelque chose à ce sujet, nous le savons, mais la question n'est pas là aujourd'hui.

Je me rends compte que j'ai beaucoup appris, en observant le député de Prince Edward-Hastings (M. Ellis) et d'autres députés, sur la manière de contrevenir au Règlement tout en le respectant, monsieur l'Orateur, mais pour en revenir au bill C-5...

Des voix: Bravo!

M. Rose: ... et réfuter tous les commentaires des libéraux, toutes les sociétés constituées auprès du gouvernement—y compris les compagnies de chemin de fer, les lignes aériennes et les distilleries telles que Seagram et autres—tombent sous le coup de la loi sur les normes des prestations de pension. Une loi correspondante régit les sociétés provinciales, particulièrement en Colombie-Britannique, en Ontario et au Québec. Le projet de loi que je propose a pour but l'amendement du statut fédéral dans un cas précis. C'est à ce seul sujet que mon projet de loi contient une autre disposition visant à dévoiler aux salariés tous les aspects du régime de cotisations soit, les méthodes d'investissement du régime, la contribution de l'employeur à la caisse, les prérogatives en matière d'attribution, et le reste.

• (1710)

La loi actuelle ne prévoit pas la publication intégrale de ces renseignements et par suite de cette lacune, bien des cotisants aux milliers de régimes privés sont pleins de ressentiment et d'amertume. Ils estiment que l'ignorance des conditions des régimes les frustrer de leurs droits démocratiques de cotisants. Pis encore, on leur nie les avantages économiques et financiers qui devraient leur revenir à titre de travailleurs, et non pas aux entreprises pour qui ils travaillent.

L'exemple typique de cette situation est bien sûr le cas des cheminots. Les minables pensions qu'on leur verse suscitent tant d'animosité qu'ils sont prêts à se révolter à la fois contre la société et leurs syndicats. J'aimerais paraphraser un article paru dans le *Financial Times* du 2 octobre où l'on rapportait que les demandes des syndicats des employés auxiliaires qui veulent participer davantage